

Motion 2

La CNARELA, réunie en assemblée générale à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand le lundi 24 octobre 2011, dénonce pour la seconde fois les nouvelles modalités de l'écrit du CAPES interne : on substitue à une épreuve qui permettait de vérifier les connaissances et les compétences disciplinaires du candidat un rapport censé vérifier les acquis de l'expérience, n'offrant aucune garantie sérieuse de validité et excluant nombre de collègues de cette possibilité de titularisation.

Comment en effet évaluer équitablement un dossier dans lequel l'habileté de la présentation peut masquer l'indigence du travail réellement effectué avec les élèves ?

Comment les assistants d'éducation ou les collègues vacataires dont les affectations varient, pourraient-ils se présenter au concours interne avec quelques chances de succès ?

La CNARELA exige donc le retrait de ces modalités et le retour à l'épreuve antérieure.